

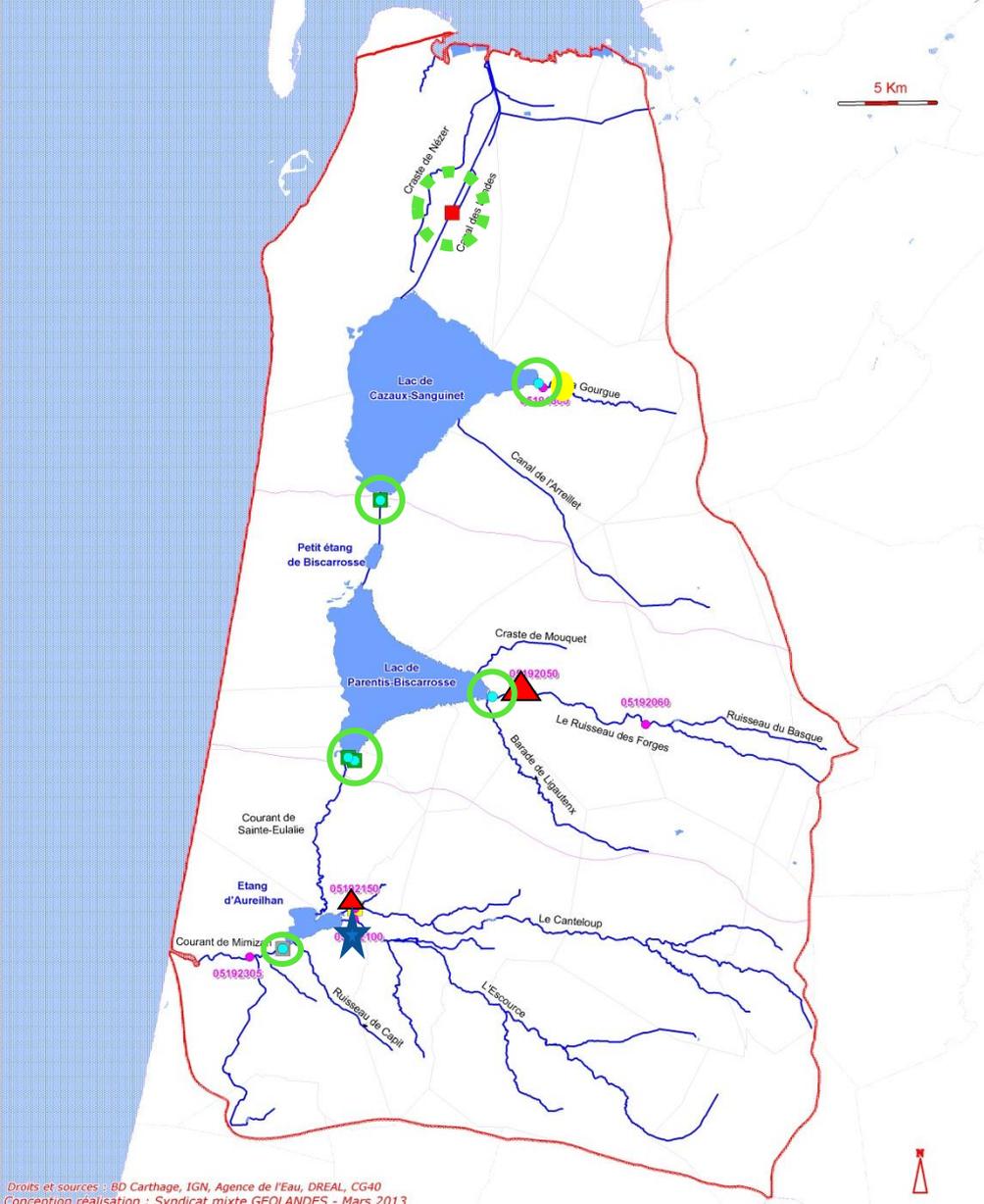
SAGE Etangs littoraux BORN ET BUCH

Présentation des modalités du Règlement d'eau

Application à l'étang d'Aureilhan

10 Février 2015 à Aureilhan

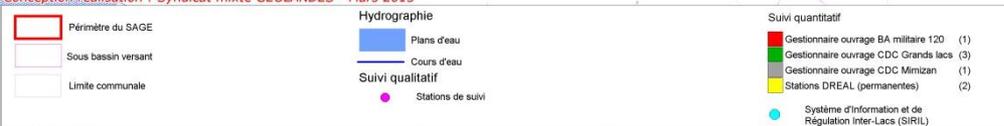
Réseaux de suivi quantitatif des eaux superficielles



- ▲ Débit continu (DIREN)
- Jaugeages ponctuels - Stations du Réseau Complémentaire Départemental (RCD40)
- ★ 9 Jaugeages en 2007 (RCD40)

○ plans d'eau – hydraulique :
Échelles limnimétriques et sondes de relevé automatique des niveaux lacs et débits des courants (SIRIL 6 points, dont 5 ouvrages)

Droits et sources : BD Carthage, IGN, Agence de l'Eau, DREAL, CG40
Conception réalisation : Syndicat mixte GEOLANDES - Mars 2013



2 exutoires à la mer

Bassin d'Arcachon

vers le nord

ÉCOULEMENTS

vers le sud

● 6 ouvrages hydrauliques de régulation

3 gestionnaires

Océan Atlantique

CAZAUX SANGUINET

20,94 à l'année

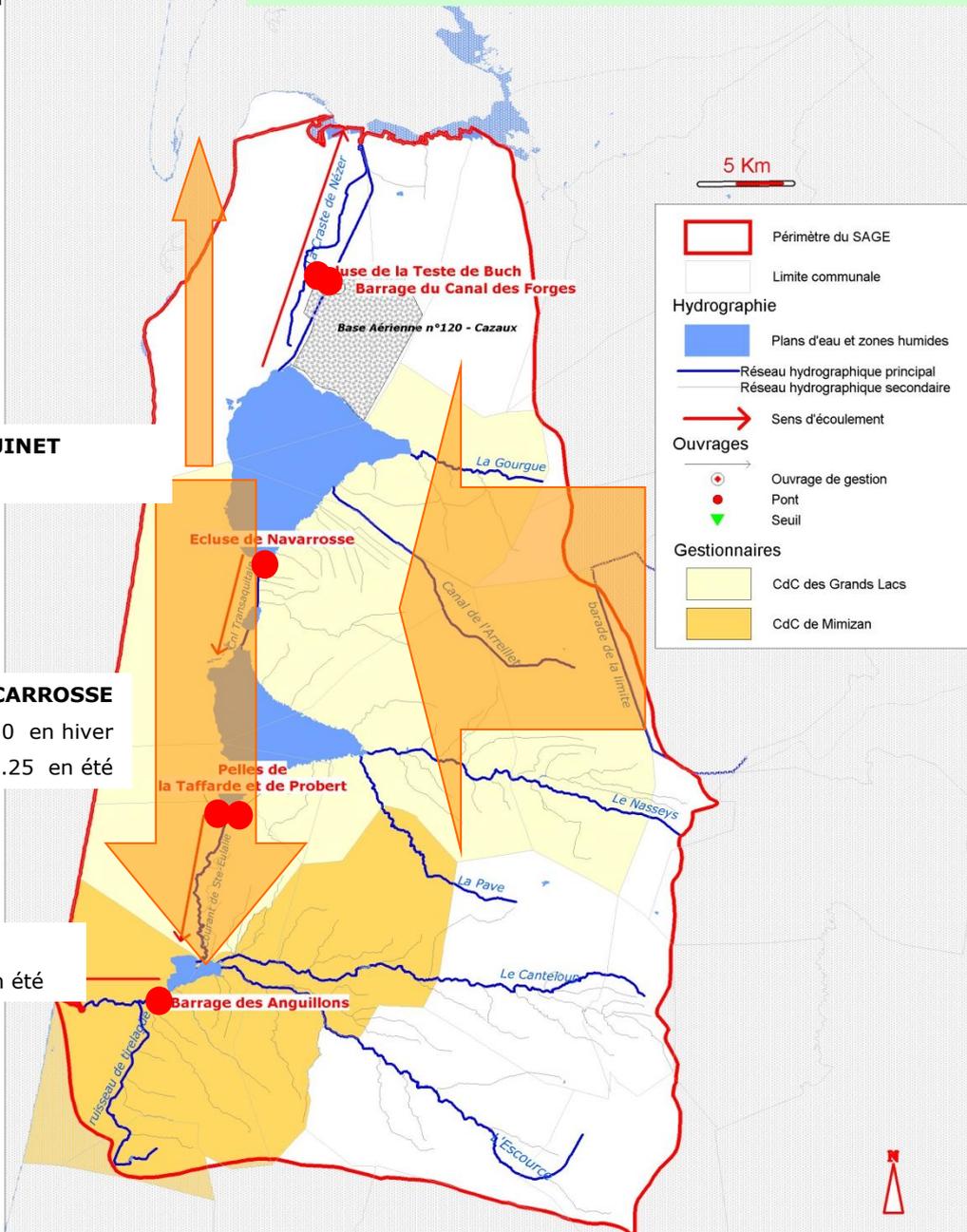
PARENTIS BISCARROSSE

20.10 en hiver

20.25 en été

AUREILHAN

6.20 m NGF +/- 20 en été



Contexte de la révision des règlements d'eau

→ Tensions locales récurrentes:

↳ inondations

↳ atteinte aux milieux (habitats naturels, peuplements piscicoles, érosion...)

↳ défense des activités (chasse, activités nautiques, baignade...)

→ Anciennes côtes réglementaires désuètes et pas de mention des ouvrages de la Base aérienne de Cazaux.

→ Inadéquation des normes avec la protection des milieux naturels.

→ Incapacité technique des gestionnaires à réguler les niveaux en période de pluies.

Gestion hydraulique en période de pluies

Ecluse de la Teste

Apport du lac de
Cazaux-Sanguinet

**Barrage de
Navarrosse**
Dimensionnement
insuffisant

Apport du lac de
Parentis-Biscarrosse

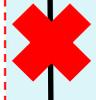
**Barrages de
Probert et Taffarde**
Régime noyé

Capacité de régulation de
l'étang d'Aureilhan

Inondations
Rives Sud de l'Etang

**PLUIES TRES
IMPORTANTES**

Barrage des Anguillons



Règlement d'eau

Contexte de la révision des règlements d'eau

→ Tensions locales récurrentes:

↳ inondations

↳ atteinte aux milieux (habitats naturels, peuplements piscicoles, érosion...)

↳ défense des activités (chasse, activités nautiques, baignade...)

→ Anciennes côtes réglementaires désuètes et pas de mention des ouvrages de la Base aérienne de Cazaux.

→ Inadéquation des normes avec la protection des milieux naturels.

→ Incapacité technique des gestionnaires à réguler les niveaux en période de pluies.

Nécessité d'une gestion coordonnée

⇒ Comité de coordination hydraulique

⇒ Projet de Règlement d'Eau

Approuvé par la Commission Locale de l'Eau lors des séances plénières du 18 juin 2010 et du 21 février 2014

Règlement d'eau

Arrêté préfectoral du 11 juin 1976

ETANG D'AUREILHAN

niveaux en m NGF

MOIS		décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre
		REGLEMENT EN VIGUEUR											
Niveau du plan d'eau		← 6,20 →						← 6,20 +/- 20 cm →					
		NOUVELLES PROPOSITIONS											
		HAUTES EAUX						BASSES EAUX					
Niveau du plan d'eau	Profil général des variations recommandé	6,80 : 6,40						6,40 : 6,10					
	Niveau moyen	6,60						6,25					
	Fourchette légale	6,80 6,40						6,40 : 6,10					
Cote de vigilance		6,70 (crue)						6,10 (étiage)					

Maintien d'un marnage saisonnier préservation des milieux rivulaires
Inondations rives Sud de l'étang

Maintien d'un débit minimum biologique sur le courant de Mimizan

Présentation du SIRIL

Alyane

Supervision



Accueil

Commune :

CC Grands Lacs

Site :

1-General

Alarm. en cours

Alarmes

Historiques

Bilans

Cazaux

Hauteur d'eau amont	Hauteur d'eau aval	Ouverture portes cm	Débit m3/h
152 cm	168 cm	Hautes : 0	780
20,57 m. NGF	19,03 m. NGF	Basses : 42	

Biscarrosse

Hauteur d'eau amont	2,00 m	20,90 m. NGF	Débit 2304,1 m3/h
Hauteur d'eau aval	1,55 m	20,45 m. NGF	

Sainte Eulalie

Probert

Hauteur d'eau amont	1,23 m	20,38 m. NGF	Débit 4329,1 m3/h
Hauteur d'eau aval	1,28 m	20,18 m. NGF	

Taffarde

Hauteur d'eau amont	1,20 m	20,38 m. NGF	Débit 801 m3/h
Hauteur d'eau aval	0,96 m	19,84 m. NGF	

Débit total Taffarde + Probert (m3/h)

12346,7 m3/h

Sanguinet

Hauteur d'eau 0,57 m 20,94 m. NGF

Parentis

Hauteur d'eau 0,99 m 20,41 m. NGF

Mimizan

Hauteur d'eau 0,78 m 6,44 m. NGF

Débit 24529,4 m3/h



Mode opératoire de l'ouvrage des Anguillons

Alyane

Supervision



Accueil

Commune :

CC Grands Lacs

Site :

6- Mimizan

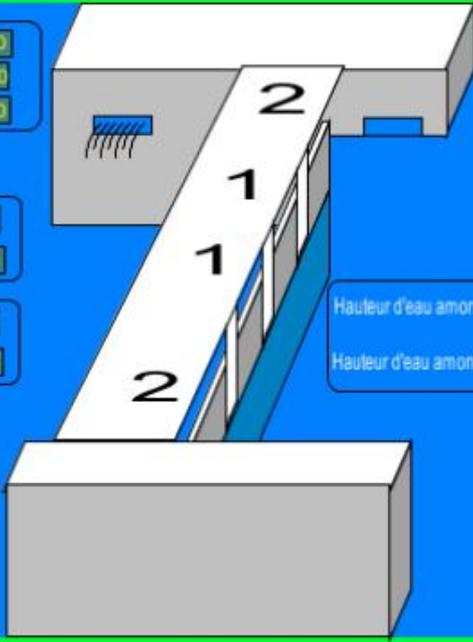
Alarm. en cours

Alarmes

Historiques

Bilans

Mimizan



Débit passe à poissons (m3/h)	54,0
Débit portes (m3/h)	19797,0
Débit total (m3/h)	19851,0

Hauteur tête de vanne (m. NGF)	6,00
Hauteur lame (cm) 1	37,0

Hauteur tête de vanne (m. NGF)	6,00
Hauteur lame (cm) 2	37,0

Hauteur d'eau aval (m. NGF)	6,28
Hauteur d'eau aval (m.)	1,34

Hauteur d'eau amont (m. NGF)	6,37
Hauteur d'eau amont (m.)	0,71

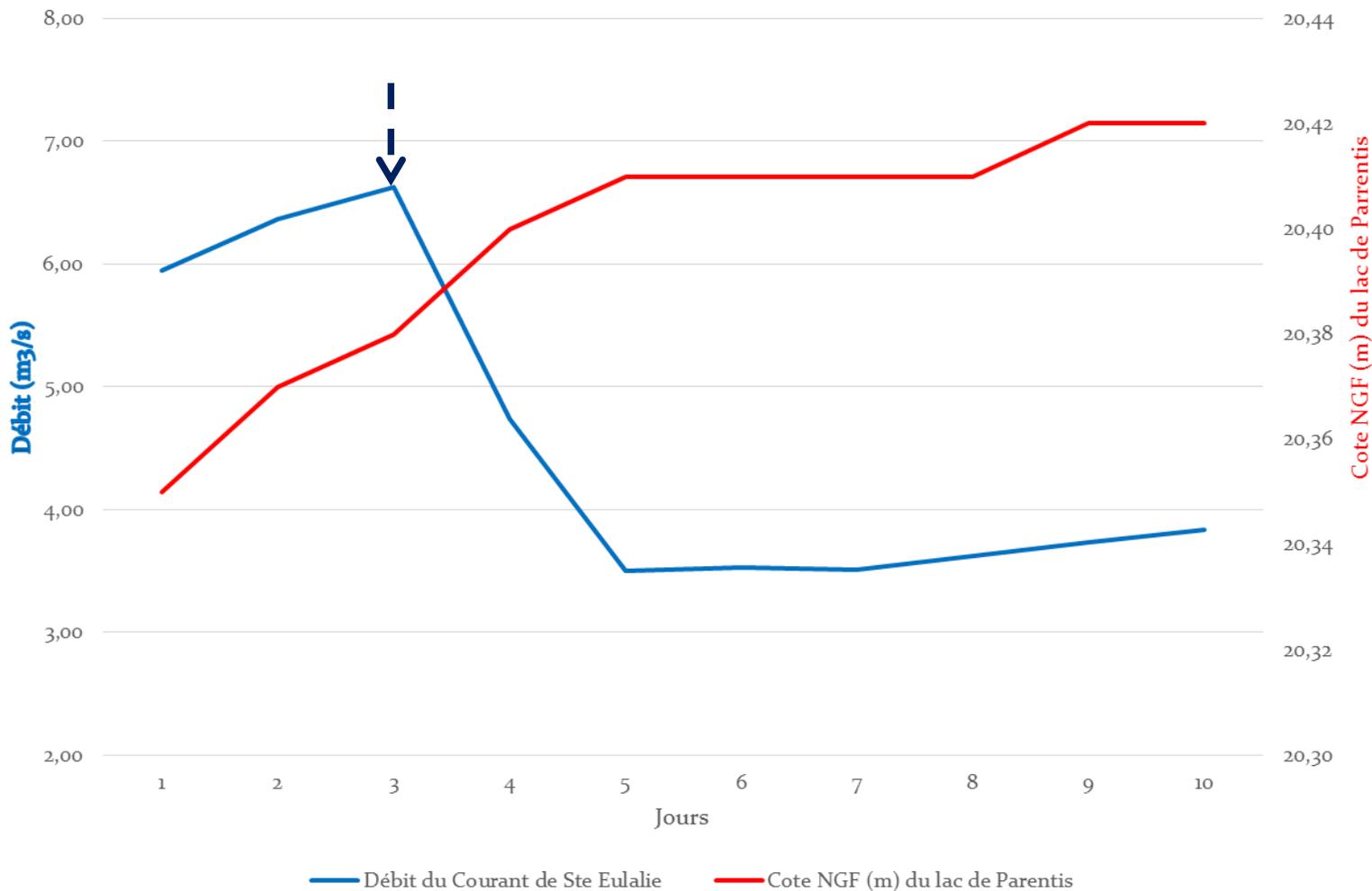
Rafraîchissement

Etats du :
22/01/15 07:49:20

- 0 Défaut batterie
- 0 Défaut sonde amon
- 0 Défaut sonde avale
- 0 Défaut de communicatio
- 0 Niveau à sec
- 0 Niveau crue

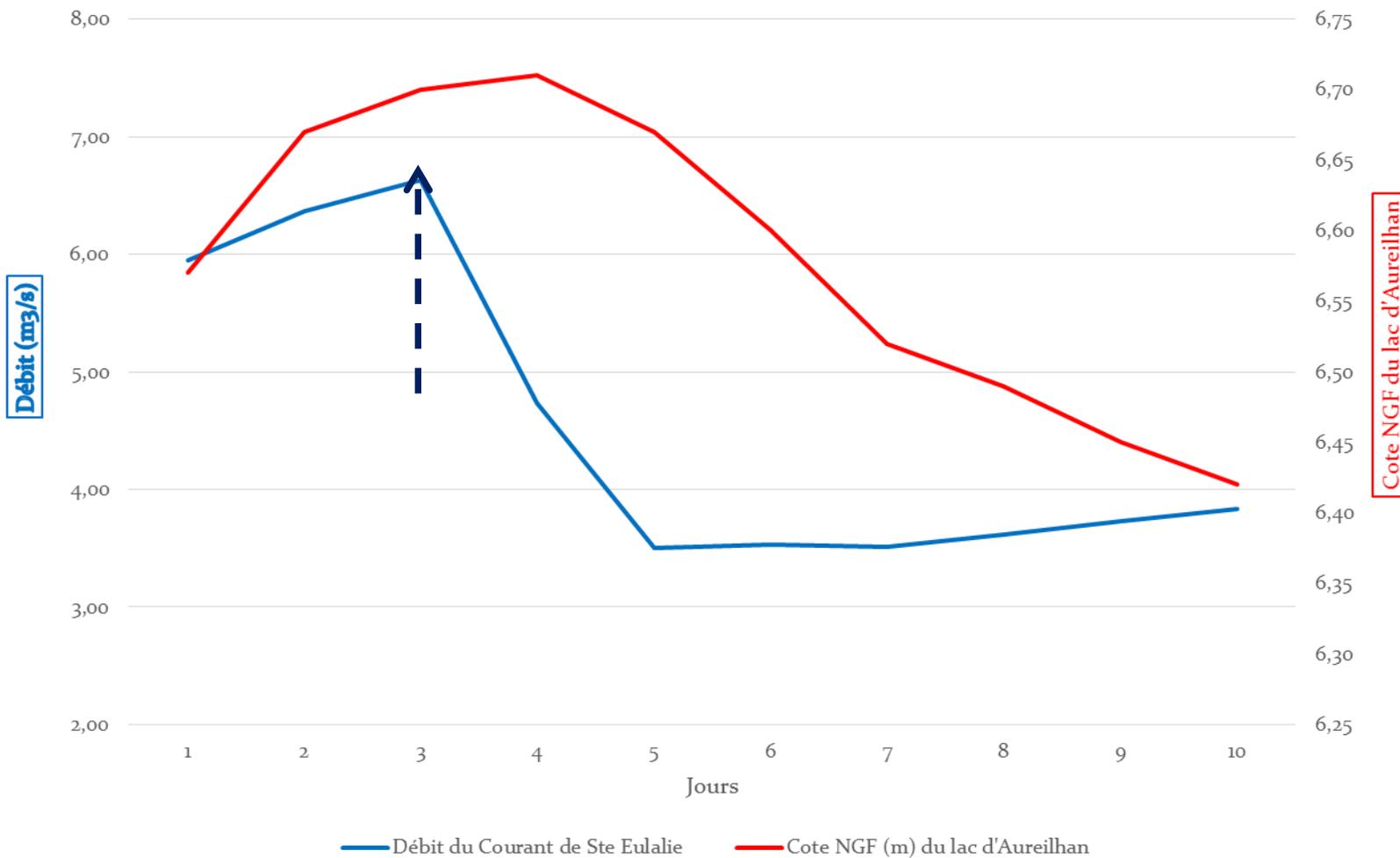
Manœuvre des ouvrages et impacts sur le niveau du lac de Parentis-Biscarrosse

Impact du débit du Courant de Ste Eulalie sur le lac de Parentis (février 2015)

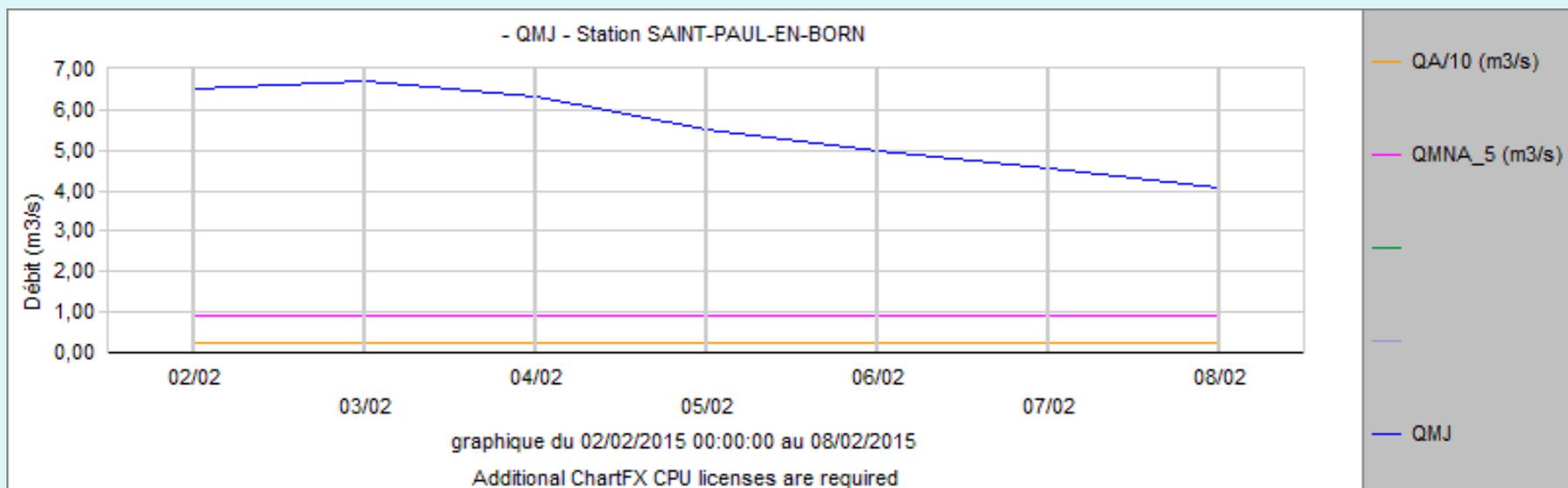


Manœuvre des ouvrages et impacts sur le niveau de l'étang d'Aureilhan

Impact du débit du Courant de Ste Eulalie sur l'étang d'Aureilhan (février 2015)



Mais une baisse de niveau liée aussi aux apports du bassin versant

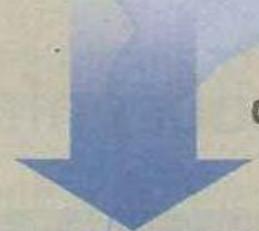


Bilans hydriques

Lac de Parentis

240 millions m^3

1 cm = 350 000 m^3

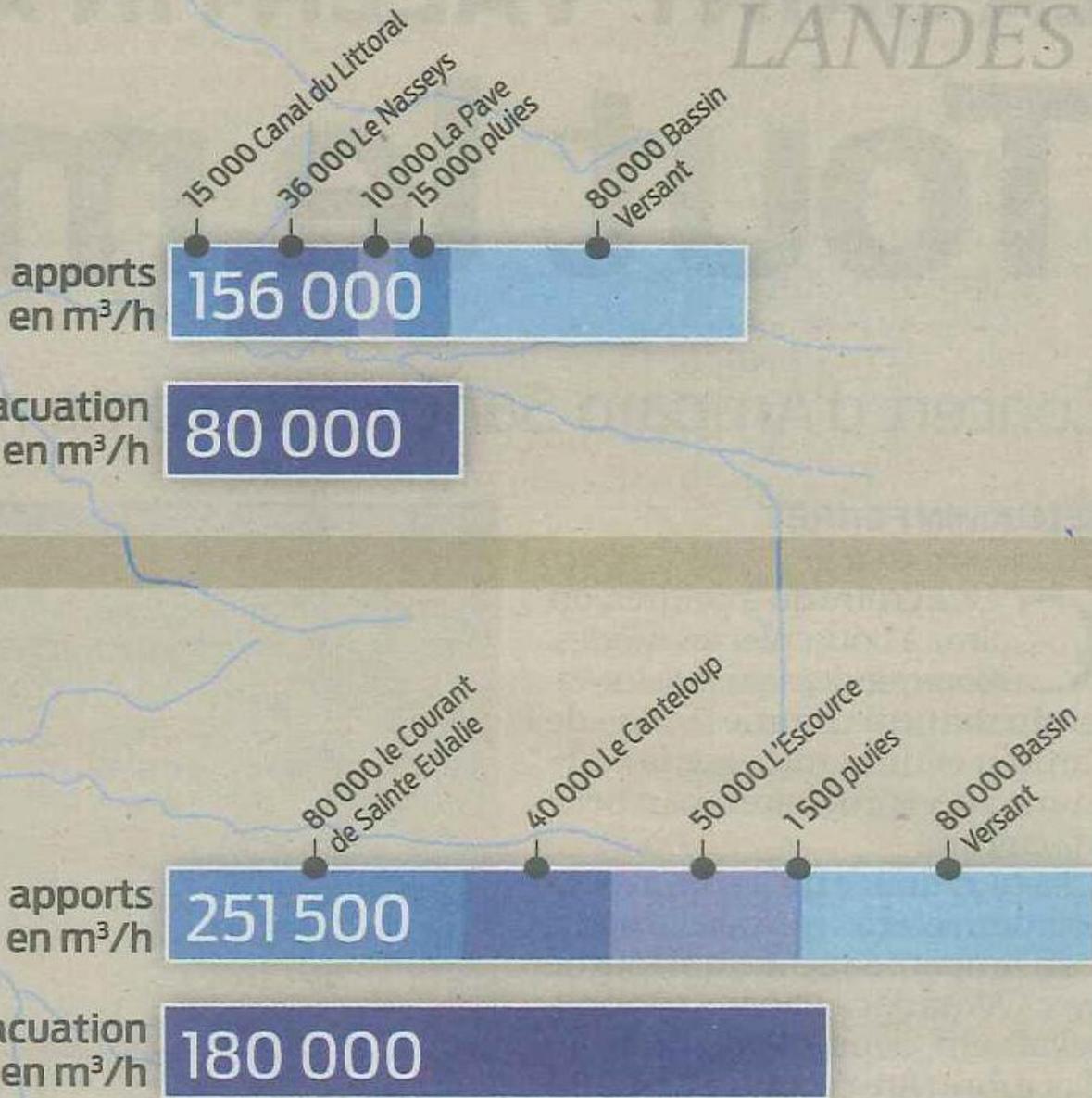


+ 2 cm/h

Lac d'Aureilhan

6,5 millions m^3

1 cm = 35 000 m^3



Merci de votre attention